

## Animer et faire vivre un GEM au quotidien

Durée : 1 jour(s) (7,00 heures)

### OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale. Organisés sous forme associative et constitués de personnes ayant des troubles de santé ou des situations de handicap similaires, les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes.

Cette formation vise à :

- Comprendre les principes de fonctionnement d'un GEM : ses missions et leurs déclinaisons, son mode de gouvernance, le rôle du parrain et de l'association gestionnaire
- S'approprier les concepts d'autodétermination et pair-aidance
- Identifier les enjeux relatifs à la gestion d'un GEM
- Identifier des outils facilitant la gestion quotidienne d'un GEM.

### PUBLIC :

Membre d'un GEM, professionnel exerçant en GEM

### PREREQUIS :

Aucun prérequis

### CONTEXTE :

Introduits par la loi « handicap » du 11 février 2005, les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale. Ils reposent sur la philosophie du soutien par les pairs pour faire face aux difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Bien qu'ils puissent être soutenus par une association marraine issue du secteur social ou médico-social, les GEM ne sont pas des structures médico-sociales. Organisés sous forme associative et constitués de personnes ayant des troubles de santé ou des situations de handicap similaires, ils fonctionnent sur le principe de l'autogestion. Leurs membres décident des activités du GEM, mais aussi de son fonctionnement, de son organisation, et ont la charge de sa gestion administrative et financière, dans un esprit de co-construction. Ainsi, Les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes, qui les encourage à être actrices de leur parcours et des choix qui les concernent[1].

Initialement pensés au bénéfice des usagers de la psychiatrie, les dispositifs GEM apparaissent comme une démarche particulièrement adaptée aux situations et aux besoins de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ou autres troubles du neuro-développement[2].

Toutefois, si les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes, l'animation et la gestion opérationnelle de ces lieux peuvent soulever certaines questions pour les membres qui y adhèrent. Cette formation vise à outiller les membres de GEM, afin de leur permettre de faire vivre et d'animer le lieu dont ils ont la gestion, dans un esprit d'autodétermination.

[1] Les cahiers pédagogiques de la CNSA : Les GEM – Mai 2017

[2] Avis d'Appel à Candidatures. Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) Autisme. ARS Grand-Est. 2019.

### PROGRAMME :

#### Qu'est-ce qu'un GEM ?

- Repères législatifs :
  - La loi de 2005
  - Les arrêtés fixant le cahier des charges des GEM.
- Les principes qui organisent les GEM :
  - L'autodétermination et le pouvoir d'agir ou empowerment
  - La pair-aidance
  - L'adhésion libre et volontaire de ses membres
  - La notion de participation
- Les missions d'un GEM : la restauration et/ou le renforcement de liens sociaux, la rupture de l'isolement, la valorisation et le renforcement de la confiance en soi



#### Objectifs pédagogiques :

- *Connaitre les principaux textes règlementaires qui encadrent les GEM*
- *Appréhender le concept d'autodétermination et ses notions apparentées*
- *Identifier les différentes dimensions de la participation et ses enjeux*
- *Comprendre en quoi les missions des GEM permettent la mise œuvre concrète de l'autodétermination*

#### Organisation et gouvernance d'un GEM

- L'organisation associative, points de repères :
  - Les principes de l'organisation en association
  - La gouvernance d'une association (conseil d'administration, bureau) et les modalités de prises de décisions
  - Les obligations règlementaires (assemblée générale, bilan annuel...)
  - Zoom sur les réunions : la préparation, l'animation, la rédaction des bilans
  - Les partenariats et la représentation extérieure
- Les différents acteurs d'un GEM : leur place, leur rôle, leurs prérogatives, leurs responsabilités :
  - Les adhérents
  - L'association des adhérents
  - Le rôle de l'association marraine
  - La place des salariés et des bénévoles

#### Objectifs pédagogiques :

- *Comprendre ce qu'est une association et ses principes de fonctionnement*
- *Connaitre les processus et les modalités de prise de décisions au sein d'une association*
- *Situer la place et le rôle des différents acteurs d'un GEM*
- *Identifier les possibilités et les limites d'actions des différents acteurs d'un GEM*

#### La gestion et l'animation quotidienne d'un GEM :

- La communication au sein d'un GEM : le recueil de la parole, les espaces d'échanges, la transmission des informations, ...
- Les différentes tâches inhérentes à la gestion d'un GEM et leurs répartitions
- Les activités courantes d'un GEM et leur mise en œuvre (temps d'accueil, réunions, animations...) : trucs et astuces
- Les projets « exceptionnels » : la préparation, la recherche de financement, le suivi du projet, le bilan
- La gestion des aléas et des difficultés

#### Objectifs pédagogiques :

- Identifier les freins et les leviers de la gestion quotidienne d'un GEM
- Identifier des outils permettant de faciliter la gestion quotidienne d'un GEM
- *Partager ses questionnements et ses expériences*

#### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Mise en situation
- Partage d'expériences
- Modalités pédagogiques adaptables en intra
- Travail en groupe

#### MODALITES D'EVALUATION :

- Un quizz est proposé aux stagiaires en début de formation afin de mesurer les connaissances dont ils disposent sur les thématiques évoquées.

- Un quizz sera également proposé en fin de formation afin de mesurer les acquis de la formation.

## MODALITES D'INSCRIPTION :

Tarifs 2024 en formation inter :

- Professionnel GEM contribuant au CREAI : 155 € par personne
- Professionnel GEM non-contribuant : 205 € par personne
- Adhérent GEM : 80 € par participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

*Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)*

*Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h*

## COÛT DES FORMATIONS INTRA :

*Contribuants au CREAI : 1160€ par jour*

*Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour*

*(pour un groupe de 15 personnes maximum)*

**PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>**

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ [accueil@creai-grand-est.fr](mailto:accueil@creai-grand-est.fr)

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ [comm@creai-grand-est.fr](mailto:comm@creai-grand-est.fr)

**CREAI Grand Est - Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité**

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51